

PRIX DE L'ABONNEMENT

EDITION QUOTIDIENNE	
Un an.....	\$3.00
Six mois.....	2.00
Trois mois.....	1.00

EDIT ON REDONNADAIRE

Un an au comptant d'avance.....	0.75
---------------------------------	------

Redacteurs en chef: REMI TREMBLAY et ERNEST CHOUINARD

BUREAUX: 111, Cote Lamontagne, Basse-Ville, Quebec.

TARIF DES ANNONCES

Première insertion.....	\$0.10
Autres insertions, si publiées tous les jours.....	0.05
Avs de naissance, mariage ou décès.....	0.25

Les annonces suivantes seront insérées pour un centime le mot: Demande d'emploi — Demande de domestique — Employé — Annonce pour chambre ou pension — Annonce d'objets perdus ou trouvés.

Toute remise d'argent, toutes lettres, etc., concernant l'administration, doivent être adressées à BELLEAU & Co, Bureau de LA JUSTICE, 111, Cote Lamontagne, et toutes lettres, etc., concernant la direction LA JUSTICE.

BELLEAU & Co, administrateurs

Depeches de nuit

LE MEURTRIER DE MEGANTIC

Il consent à se rendre à la condition qu'il subira son procès à Québec

Sherbrooke, 3 oct.—M.F.X. Lemieux, M. P. P., de Québec, actuellement à Sherbrooke, a reçu, affirmant-on, une lettre de Morrison, le meurtrier de Mégantic, lui annonçant qu'il se rendra à la condition qu'on lui fasse subir son procès à Québec.

L'émute de Compton

LES OUVRIERS PAISIBLES, QUOIQUE MANQUANT DE PAIN

Les directeurs refusent encore de leur payer leur salaire de septembre

Les habitants de l'endroit demandent que les troupes soient retirées

Cookshire, 3 oct.—Rien de bien nouveau depuis hier. Tous les hommes sont à l'ouvrage sauf quarante Italiens près de la frontière des Etats-Unis; on croit qu'ils reprendront à leur tour le pie et la pelle dans le cours de la journée. MM. Van Dyke, Ives et Sawyer, représentant la compagnie, et MM. Mariotti et Monk les ouvriers, étaient en conférence à Sawyerville hier soir. Les représentants des ouvriers demandent le paiement des salaires du mois de septembre avec le droit de poursuivre pour ceux du mois d'août. La compagnie veut que le tout se règle devant les tribunaux.

Les contre-maîtres disent que si les salaires des mois de septembre ne sont pas payés, les ouvriers se mettront de nouveau en grève, mais M. Mariotti semble croire que cette difficulté ne se présentera pas.

Avant de se remettre à l'ouvrage, les hommes n'ont eu rien à manger, quelques-uns d'entre eux n'avaient mangé depuis trois jours. Ceci provient de ce que la compagnie ne leur a pas fait distribuer de pain et que les gens chargés par les entrepreneurs en fuite de leur en fournir ont, eux aussi, été fraudés et ne peuvent en conséquence continuer à les approvisionner. Les hommes ne paraissent cependant pas enclins à rejeter et se déclarent prêts à en passer par ce que M. Mariotti décidera.

(Plus tard)

L'aspect des choses a quelque peu changé. La conférence d'hier soir a été terminée sans qu'une décision définitive ait été adoptée, les directeurs refusant de faire des concessions et les hommes continuant à exiger paiement pour le mois de septembre, menaçant de voies de fait si on ne leur refuse. La situation n'est pas pratiquement meilleure qu'aujourd'hui. Les troupes ne se retireront pas encore.

Tous les citoyens de Sawyerville, tant anglais que français, ont envoyé une pétition au col. Houghton déclarant que les Italiens sont parfaitement paisibles, qu'en refusant d'abandonner les travaux pour lesquels ils n'ont pas été payés, ils sont dans leur droit, et demandant que les troupes soient retirées.

DEPART DES TROUPES

Sawyerville, 3 oct.—La "guerre" est maintenant terminée, sans qu'une seule goutte de sang ait été versée. Elle ne sera cependant pas sans retentissement, car le peuple de Compton ainsi que les autorités municipales refusent absolument de payer un seul centime des 60,000 de frais qu'entraînera l'appel des troupes. Ils prétendent, non sans quelque raison, que leur présence n'était pas nécessaire, et que le gouvernement fédéral ou la compagnie doivent payer les pots cassés, le premier parce qu'il était représenté par l'acte d'adjuger le contrat, et le second parce que c'est sa négligence qui a donné lieu à la grève.

Nouvelles du Manitoba

Proclamation officielle de l'acte du chemin de fer Northern Pacific

Ouverture du chemin de la Rivière Rouge le 10 courant

Prétendue découverte des restes du fameux orangiste Scott

Winnipeg, 3 oct.—Le lieutenant-gouverneur Schultz a lancé aujourd'hui sa proclamation qui sanctionne l'acte de la compagnie du chemin de fer Northern Pacific.

L'organisation officielle du bureau de direction de la compagnie est comme suit:

M. Jos. McNaught, président; M. J. W. Kendrick, premier vice-président; l'honorable Jos Martin, second vice-président; M. Randall, secrétaire.

Les trains sur le chemin de fer de la Rivière-Rouge commenceront à circuler régulièrement le dix du courant.

La compagnie du Northern Pacific prend aujourd'hui possession du nouveau chemin, et à l'avenir elle en aura seule la charge et la responsabilité.

—M. Percy Sutherland, fils de M. Hugh Sutherland, est mort ce matin.

—Le blé s'est vendu aujourd'hui de \$1.40 à \$1.05.

—La chambre de commerce a demandé aujourd'hui un service météorologique.

—La construction du chemin de fer de la Rivière Rouge jusqu'en cette ville sera terminée demain.

—Les restes d'un corps humain qui ont été trouvés près de Assiniboia, et qu'on supposait être ceux du fameux orangiste Scott, de l'agence mémoire, ont été identifiés comme étant ceux d'un nommé Lloyd, disparu mystérieusement il y a vingt ans.

L'ELECTION DE CALDWELL

Orangeville, 3 oct.—D'après les derniers rapports, M. White, le candidat tory, est élu par une faible majorité, mais ce n'est pas encore certain.

Point n'est besoin de vous dire qu'elle lutte de coarses ont fait messieurs les orangistes.

Echos de la Capitale

Encore au membre tory de la Chambre des Communes qui perd son siège pour corruption électorale

Election de Northumberland-est invalidée

Contestations d'élections de Simcoe-est et Muskonge

Les députés s'étaient maintenus à leurs sièges

Noyade mystérieuse

Nominations prochaines d'un nouveau juge de la Cour Supérieure

Rumeur importante relative à sir Sparrow Thompson

La question du dévouement au Manitoba qui menace de renaitre sous une autre forme

Prix gagnés par M. Edwards, M. P., à la dernière exposition du Canada central

Ottawa, 3 octobre.—A Brighton aujourd'hui, M. Cockrane, député bleu de Northumberland-est à la Chambre des Communes, a vu son élection invalidée pour manœuvres frauduleuses de la part de ses adversaires.

A la Cour Supérieure aujourd'hui, l'appel interjeté au jugement sur l'élection de Simcoe-est a été maintenu, et l'appel au jugement sur l'élection de Muskonge a été rejeté.

Les membres siégeant de ces deux collèges électoraux, MM. Cook et Coulombe, ont été maintenus à leurs sièges.

Après l'audition du plaidoyer pour renvoyer M. Ellis, pour mépris de cour, la cour s'est réservée jugement.

Tout le temps de l'audience de l'après-midi a été consacré aux plaidoyers sur la contestation de l'élection de Haldimand, et à prouver qu'un agent de cet élection, qui a induit un homme à voter, bien que cet homme ne fut pas qualifié comme électeur, est coupable de manœuvres corruptrices.

On continuera les plaidoyers de cette cause demain.

—On a trouvé le cadavre d'un nommé Jean Moreau dans une dalle hydraulique entre Chelms et Ironsides.

Jusqu'à présent on n'a pu découvrir comment cet homme s'est noyé.

—On dit qu'un juge sera nommé dans quelques jours au siège vacant de la Cour Supérieure.

Une autre rumeur comporte que le nouveau juge se désistera de sa dignité aussitôt que sir Sparrow Thompson, ministre de la Justice, sera prêt lui-même, en abandonnant son poste, à revêtir l'hermine.

—On a vendu aujourd'hui une coupe de bois (limites) d'une grande étendue appartenant à M. L. Brown et Murray.

Cette coupe comprend vingt mille acres et se trouve dans la région appelée Petawawa, et a été vendue pour le prix de \$69,400. L'acquéreur est M. J. C. Brown.

Une autre coupe de bois appartenant à M. J. B. Forsyth a aussi été offerte en vente, mais comme les offres n'étaient pas suffisantes, on a cessé l'enchère.

—Une difficulté vient de surgir relativement à un point légal qui concerne la construction du chemin de fer au Manitoba.

Aujourd'hui le gouvernement provincial du Manitoba a demandé au comité des chemins de fer du Conseil Privé de passer un ordre en conseil qui autorise le chemin de fer de la vallée de la Rivière Rouge de traverser la ligne du Pacifique Canadien.

Le procureur de la compagnie du Pacifique s'est opposé à cette demande. Il prétend que, d'après l'acte passé par le parlement du Dominion en 1863, la législature du Manitoba ne peut avoir aucun droit d'accorder une charte à un chemin de fer qui s'embranchent au Pacifique Canadien ou le traversent.

Le comité du Conseil Privé a réservé son jugement. Si les prétentions de la compagnie du Pacifique sont maintenues, il pourra s'en suivre de graves conséquences pour le gouvernement du Manitoba, et l'agitation au sujet du fameux dévouement pourrait renaitre sous une autre forme.

—M. Edwards, député aux Communes, a gagné trois cents dollars en prix à la dernière exposition qui a eu lieu à Ottawa.

Nouvelles de Montréal

M. Poirier vengé d'une défaite électorale

La "Presse" et le "Monde" lui font des excuses

Un vieux soldat mutilé sur un chemin de fer

Municipal

Disparu et trouvé noyé

Ouverture des cours aux universités Laval et Victoria

M. F. Lafontaine, M. P., professeur de droit constitutionnel à l'université Laval

La "Minerve" en train de se vendre, dit-on

Montréal, 3 oct.—L'affaire Caza fait encore le sujet de toutes les conversations. M. Poirier, l'habile défenseur de Caza, a obtenu un triomphe oratoire qui fera époque dans les annales judiciaires de Montréal.

C'est aujourd'hui le criminaliste le plus en vue, et il peut se créer la noble vengeance qu'il tire de sa défaite de Montréal-est. Si l'élection avait lieu maintenant, nul doute que M. Poirier serait apprécié à sa juste valeur.

Le Monde et la Presse lui font de grands éloges sur son succès d'hier.

—Les journaux de ce matin publient la proclamation du lieutenant-gouverneur. Les journaux bleus font peu ou point de commentaires.

—Hier, a eu lieu une assemblée des électeurs du quartier Saint-Jean-Baptiste à la salle Mont-Royal, pour faire le choix d'un candidat en opposition au docteur Germain, dont l'élection a été annulée pour fraude.

C'est l'ex-échevin Lee qui a été choisi hier soir, à l'unanimité, pour représenter au conseil de ville la population ouvrière du quartier Saint-Jean-Baptiste.

Les cours de l'université Laval se sont ouverts ce matin pour le droit au cabinet de lecture, et pour la médecine dans les anciens bureaux de la Presse.

—Un vieux soldat a été hier la victime d'un accident qui lui coûtera probablement la vie.

Vers dix heures du soir, un convoi du Grand Tronc s'avancant lentement, passait vis-à-vis la buvette de Joe Beef, quand le mécanicien de la locomotive sentit un brusque choc. Il renversa immédiatement la vapeur. Il trouva, gisant sur la voie, un homme qui avait les deux jambes coupées au-dessous des genoux. Il s'est donné comme se nommant John Dunn; mais il était trop faible pour expliquer sa présence sur la voie ferrée.

Il a été transporté à l'hôpital Notre-Dame par l'ambulance, et aux dernières nouvelles, il était dans un état critique.

Dunn est un vieillard borgne. Il avait l'habitude de boire, et on dit qu'il était ivre peu de temps avant le fatal accident.

—A l'université Victoria hier, a eu lieu dans les édifices de l'école la séance annuelle d'ouverture des cours. Une affluence considérable encombrait les gradins de l'amphithéâtre. Et malgré que nombre d'élèves ne soient pas encore arrivés, près de deux cents élèves y avaient pris place.

A trois heures et demie, le président M. le docteur Hingston, prit le fauteuil présidentiel, ayant à ses côtés le Landry et Choquette, — permission d'appeler d'un jugement de la Cour Supérieure.

M. Choquette défend sa propre cause et M. Isidore Belleau occupe pour l'intimé, M. Landry.

Il est soulevé une question, à savoir si la Cour Supérieure a juridiction dans une pénalité résultant d'une offense qualifiée de délit par l'acte fédéral des élections contestées.

Le jugement rendu à la Cour Supérieure d'Arthabaska, maintenant en défense le droit dans lequel on plaide que l'appelant n'avait pas le droit de faire rapporter ses deniers en cour et de plaider ainsi en son nom privé au bénéfice de tous les créanciers. Priés en délibéré. La cour s'ajourne à 2 heures.

Les marches de Québec

PRIX DE CROS

Québec, 2 octobre 1888.

PARIS

Patente..... 6 cts. 8 cts.

Extra supérieure..... 5 75 à 6 00

Extra du printemps..... 6 25 à 6 40

Flurs et fleurs..... 6 40 à 6 50

Porte du Canada pour le Canada..... 6 50 à 6 60

Porte du Canada pour le Canada..... 6 50 à 6 60

Fine..... 4 25 à 4 40

Midlings..... 4 25 à 4 40

Pellards..... 4 25 à 4 40

ONTARIO EN SACS

Médium..... 2 25 à 2 50

Extra du printemps..... 2 45 à 2 50

Superfine..... 2 50 à 2 55

Midlings..... 2 25 à 2 30

Farine d'avoine par quart..... 5 50 à 6 00

GRAINS

Avoine—54 lbs..... 0 45 à 50

Poisson

Saumon No 1 par baril..... \$10 50 à \$17 00

No 2..... 15 00 à 15 50

No 3..... 12 00 à 12 50

No 4..... 10 00 à 10 50

No 5..... 8 00 à 8 50

No 6..... 6 00 à 6 50

No 7..... 4 00 à 4 50

No 8..... 2 00 à 2 50

No 9..... 1 00 à 1 50

No 10..... 0 50 à 1 00

No 11..... 0 25 à 0 50

No 12..... 0 10 à 0 25

No 13..... 0 05 à 0 10

No 14..... 0 02 à 0 05

No 15..... 0 01 à 0 02

No 16..... 0 00 à 0 01

No 17..... 0 00 à 0 01

No 18..... 0 00 à 0 01

No 19..... 0 00 à 0 01

No 20..... 0 00 à 0 01

No 21..... 0 00 à 0 01

No 22..... 0 00 à 0 01

No 23..... 0 00 à 0 01

No 24..... 0 00 à 0 01

No 25..... 0 00 à 0 01

No 26..... 0 00 à 0 01

No 27..... 0 00 à 0 01

No 28..... 0 00 à 0 01

No 29..... 0 00 à 0 01

No 30..... 0 00 à 0 01

No 31..... 0 00 à 0 01

No 32..... 0 00 à 0 01

No 33..... 0 00 à 0 01

No 34..... 0 00 à 0 01

No 35..... 0 00 à 0 01

No 36..... 0 00 à 0 01

No 37..... 0 00 à 0 01

No 38..... 0 00 à 0 01

No 39..... 0 00 à 0 01

No 40..... 0 00 à 0 01

No 41..... 0 00 à 0 01

No 42..... 0 00 à 0 01

No 43..... 0 00 à 0 01

No 44..... 0 00 à 0 01

No 45..... 0 00 à 0 01

No 46..... 0 00 à 0 01

No 47..... 0 00 à 0 01

No 48..... 0 00 à 0 01

No 49..... 0 00 à 0 01

No 50..... 0 00 à 0 01

No 51..... 0 00 à 0 01

No 52..... 0 00 à 0 01

No 53..... 0 00 à 0 01

No 54..... 0 00 à 0 01

No 55..... 0 00 à 0 01

No 56..... 0 00 à 0 01

No 57..... 0 00 à 0 01

No 58..... 0 00 à 0 01

No 59..... 0 00 à 0 01

No 60..... 0 00 à 0 01

No 61..... 0 00 à 0 01

No 62..... 0 00 à 0 01

No 63..... 0 00 à 0 01

No 64..... 0 00 à 0 01

No 65..... 0 00 à 0 01

No 66..... 0 00 à 0 01

No 67..... 0 00 à 0 01

No 68..... 0 00 à 0 01

No 69..... 0 00 à 0 01

No 70..... 0 00 à 0 01

No 71..... 0 00 à 0 01

No 72..... 0 00 à 0 01

No 73..... 0 00 à 0 01

No 74..... 0 00 à 0 01

No 75..... 0 00 à 0 01

No 76..... 0 00 à 0 01

No 77..... 0 00 à 0 01

No 78..... 0 00 à 0 01

No 79..... 0 00 à 0 01

No 80..... 0 00 à 0 01

No 81..... 0 00 à 0 01

No 82..... 0 00 à 0 01

No 83..... 0 00 à 0 01

No 84..... 0 00 à 0 01

No 85..... 0 00 à 0 01

No 86..... 0 00 à 0 01

No 87..... 0 00 à 0 01

No 88..... 0 00 à 0 01

No 89..... 0 00 à 0 01

No 90..... 0 00 à 0 01

No 91..... 0 00 à 0 01

No 92..... 0 00 à 0 01

No 93..... 0 00 à 0 01

No 94..... 0 00 à 0 01

No 95..... 0 00 à 0 01

No 96..... 0 00 à 0 01

No 97..... 0 00 à 0 01

No 98..... 0 00 à 0 01

No 99..... 0 00 à 0 01

No 100..... 0 00 à 0 01

No 101..... 0 00 à 0 01

No 102..... 0 00 à 0 01

No 103..... 0 00 à 0 01

No 104..... 0 00 à 0 01

No 105..... 0 00 à 0 01

No 106..... 0 00 à 0 01

No 107..... 0 00 à 0 01

No 108..... 0 00 à 0 01

No 109..... 0 00 à 0 01

SOMMAIRE DES ANNONCES

Photographie.—Jos. Beaudry.
Avis.—Henry A. Bodard.
Grande foute de crose.
Poffes, Fournaisses.—Demers & Rivierin.
Academie de Musique.

LA JUSTICE

QUEBEC, 4 OCTOBRE 1888

Il n'y aura pas de réunion du conseil des ministres avant la semaine prochaine.

La *Poll Moll Gazette* annonce que M. Parnell a trouvé l'individu qui a forgé la lettre qui l'incrimine et que le *Times* a publié.

Les bas-bleus sont en honneur à Montréal; il y a dix-sept étudiants à l'université McGill, dont une qui vient, comme on le sait, de triompher sur 20 concurrents du sexe fort.

L'hon. M. Mercier se rendra à Sherbrooke le 10 courant pour assister à la bénédiction d'une nouvelle église par Son Eminence le cardinal Taschereau. Pendant son séjour, le premier ministre sera l'hôte de l'hon. M. Pacaud, conseiller législatif.

Les élections présidentielles aux Etats-Unis auront lieu dans un mois de la présente date. D'après les nouvelles qui nous arrivent, l'élection de M. Cleveland ne semble pas douteuse. Parmi les partisans de sa politique, se trouvent les fils de feu le président républicain Garfield; ils déclarent hautement que leur père, si universellement estimé dans la grande république, était favorable à un rajustement du tarif dans le sens proposé par les démocrates.

Nous lisons dans le *Progrès de l'Est*: "Il est actuellement question de changer le tracé, ou du moins, une partie du tracé du Québec Central.

La première rumeur, qui se confirmera peut-être bientôt, veut que la ligne, en partant du village St-Henri, passe par St-Isidore, laissant la St-Anne et Ste-Félicité. C'était le premier tracé que devait suivre le chemin; mais pour une raison ou pour une autre, il fut changé passant par St-Anne et St-Henri. De St-Isidore, la ligne passera ensuite par Scott et Ste-Marie.

D'autres parts, on dit aussi qu'avant peu de temps, le tracé depuis Lévis à St-François de Beauce serait complètement changé. Sur toute cette distance on suivrait le parcours de la rivière Chaudière."

La question doit se décider cet automne, paraît-il.

On nous écrit de Haverhill, Mass.:

Les membres de la société St-Jean-Baptiste de cette ville ont une agréable surprise à leur assemblée du 19 septembre. M. Solime Royer était devant eux cinquante années magnifiques, œuvres de nos principaux littérateurs Canadiens-français et leur amonçant que ce don généreux leur était fait par l'hon. M. Mercier, premier ministre de la province de Québec.

Inutile de dire que le présent fut accepté avec reconnaissance et enthousiasme, on n'a regretté qu'une chose c'est que M. Mercier ne fut pas présent lui-même pour recevoir en personne les remerciements de la société.

On a ensuite adopté à l'unanimité la résolution suivante:

RESOLU.—Que des remerciements soient offerts à l'honorable M. Mercier pour sa générosité envers la société St-Jean-Baptiste de cette ville, et que copie de cette résolution soit publiée dans les journaux Français du Canada et des Etats-Unis.

UN COUP TERRIBLE POUR QUEBEC

SON VASTE PORT

Ne sera plus fréquenté par les vapeurs transatlantiques. Motif allégué pour justifier cet abandon

A QUI LA FAUTE?

De bonne heure le printemps dernier, nous avons annoncé que les lignes *Allan* et *Dominion*, suivant en cela l'exemple de la ligne *Beaver*, avaient résolu de transporter directement à Montréal les émigrants désireux de s'établir dans l'ouest. On donnait alors pour raison que la ligne *Beaver* faisait annoncer dans toutes les parties du Royaume-Uni, que les émigrants qu'elle transporterait seraient débarqués à Montréal, afin de leur éviter les frais de chemin de fer, qui représentaient pour chacun une somme de 12 chelins 6 deniers sterling.

Quelque temps après, les lignes *Allan* et *Dominion* changèrent d'avis et amenèrent dans le port de Québec les émigrants qui s'étaient embarqués en Angleterre, ainsi que le fret destiné à Québec et ses environs. C'était un nouvel essai qu'on voulait tenter, mais les propriétaires de ces grands transatlantiques, s'étant convaincus depuis que le plan adopté par la ligne *Beaver* était de nature à leur faire une concurrence très dommageable à leurs intérêts, ont décidé qu'à l'avenir ils annonceraient par toute l'Europe qu'ils transportent les émigrants tout droit à Montréal. Ceci aura pour

CONSEQUENCES DESASTREUSES

de priver Québec de tous les avantages qu'elle retirait à titre de port principal de destination de ces grands vapeurs océaniques. A l'avenir, ces navires ne s'arrêteront en face de Québec que juste le temps nécessaire pour débarquer quelques colis légers, faveur spéciale qu'on a accordée aux vivres instances de quelques marchands amis intimes des propriétaires des deux lignes on question. Québec deviendra port d'arrêt temporaire pour les steamers.

Les marchandises à destination de Québec, à l'exception des quelques-les mentionnées ci-dessus, iront tout droit à Montréal où elles seront transbordées pour être renvoyées ici. En fait de pro-

visions, on n'achètera ici que les produits qui ne peuvent se conserver longtemps et qu'on n'achète jamais qu'en petites quantités. Le port de Québec restera désert et les ouvriers de bord perdront la majeure partie de leurs revenus. Les

AUTRES INCONVENIENTS

qui résulteront de cette décision regrettable, sont multiples. D'abord, le gouvernement fédéral a fait des dépenses énormes pour le port de Québec. Il est vrai que notre ville paie sa large part des frais de construction en servant l'intérêt sur le montant affecté à ces travaux.

Il en résulte que les frais de quaiage sont de 2 s 6 d sterling par tonneau plus élevés ici qu'à Montréal.

La Société de Bord est responsable en grande partie de la décadence de notre commerce maritime, puisqu'en augmentant le prix de la main d'œuvre nécessaire au chargement et au déchargement des navires, elle a contribué à éloigner les navires de notre rade. Mais il y a là une raison de plus pour qu'on ne néglige rien de ce qui est propre à offrir aux navires d'outre-mer des avantages équivalents à ceux qu'ils peuvent trouver dans d'autres ports.

Les améliorations de notre havre ont dû être faites en vue de l'avenir. Sans cela, il eût été inutile de nous charger d'une dette qui devait peser lourdement sur nous et, par contre-coup, élever les frais de port pour les navires. Cette dette subsiste et, à mesure que les arrivages diminuent, il devient de plus en plus difficile d'en servir les intérêts.

Faudra-t-il renoncer à tirer parti de ces améliorations? Les sacrifices que nous avons faits jusqu'à présent nous ont-ils été imposés en pure perte? Les édifices qui servent de logement temporaire aux émigrants à leur arrivée ici, ont coûté bien cher. Faudra-t-il renoncer à les utiliser, et le gouvernement fédéral qui les a construits est-il prêt à recommencer à neuf dans la ville de Montréal où rien de tout cela n'existe?

Comme question de fait, les émigrants ne gagnent rien à continuer le trajet par eau jusqu'à Montréal. Lorsqu'ils débarquent ici et prennent le chemin de fer pour l'ouest, ils sont rendus à Toronto avant que le steamer qui les a amenés n'arrive à Montréal.

Pour plusieurs raisons, les propriétaires des navires préféreraient débarquer leurs passagers à Québec. Une entre autres vaut la peine d'être citée puisqu'elle intéresse toute la population du Canada: Tant que le navire tient la haute mer, le grand air agit comme désinfectant; mais, on a beau prendre toutes les précautions hygiéniques possibles, dès qu'on entreprend la navigation fluviale proprement dite, des maladies se déclarent parmi les passagers qui encombre le steamer, ce qui est une source de dangers pour le pays.

LA CAUSE IMMEDIATE

de l'abandon du port de Québec par les lignes *Allan* et *Dominion*, est la décision prise par leur rivale d'offrir aux émigrants un passage gratuit entre Québec et Montréal, avantage qui est contrebalancé par l'extension de la durée du trajet. Avant que de se décider à suivre la ligne *Beaver* dans cette nouvelle voie, les lignes *Allan* et *Dominion* se sont adressées au syndicat du Pacifique Canadien et lui ont demandé de se servir de son influence auprès de la ligne *Beaver*, afin de la faire consentir à arrêter à Québec comme par le passé.

UNE DES CAUSES SECONDAIRES

du nouvel arrangement, paraît être le fait que syndicat du Pacifique est intéressé à ce que cette partie de sa ligne, jadis connue sous le nom de chemin du Nord, ne lui paie pas de trop forts dividendes. Un homme bien renseigné a l'occasion, l'an dernier, de voyager avec sir George Stephen à qui il a parlé de la chose. Ce dernier a dit qu'il désirait beaucoup voir les immigrants débarquer à Québec, vu que le chemin de fer dont il était le président transporterait la plupart des voyageurs et la majeure partie du fret. D'un autre côté, a-t-il ajouté, l'une des clauses de l'acte de vente du chemin de fer du Nord au Pacifique Canadien, stipule que si la ligne vendue rapporte plus que les dépenses courantes et l'intérêt sur les obligations, le syndicat devra payer aux vendeurs

LA SOMME DE \$1,100,000

Si les recettes du chemin excèdent ses dépenses, le Pacifique sera obligé de dépenser des sommes énormes pour construire des éleveurs à Québec et mettre la voie en bon état.

Il semble que tout le monde est intéressé à la ruine de Québec et que la décadence de notre ville est nécessaire au bonheur de tous les directeurs des riches compagnies subventionnées par le gouvernement fédéral.

Nous avons fait, nous aussi, d'immenses sacrifices pour construire le chemin de fer du Nord. Dans la naïve candeur de notre âme, nous croyions avoir assez dépensé pour pouvoir compter sur les avantages devant résulter d'une voie ferrée bien construite et bien entretenue, nous mettant en communication directe avec Montréal. Voilà que les propriétaires de ce chemin, sur lequel nous fondions de si belles espérances, viennent nous avouer ingénument que la voie est en mauvais état, qu'ils ont intérêt à la laisser se détériorer, que, s'ils y attiraient un trafic trop considérable il leur faudrait dégorger \$1,100,000, construire des éleveurs et mettre la voie dans un état convenable. Après tant d'années d'efforts continus, ce chemin, qui devait faire le salut de Québec, devient un obstacle à son progrès et à sa prospérité. C'était bien la peine de faire sur sang et eau à la province pour obtenir un pareil résultat!

LE REMED

En face d'un pareil état de choses, le devoir du gouvernement fédéral est tout tracé. Les compagnies de vapeurs océaniques n'ont pas craint d'aborder la question devant les nababs du syndicat

du Pacifique. Assurément le gouvernement fédéral doit avoir autant de titres à la reconnaissance de ces millionnaires que les propriétaires des lignes *Allan* et *Dominion*.

Le district de Québec est représenté dans le cabinet fédéral par deux ministres qui ne se sont pas écriés à nous obtenir notre part des faveurs ministérielles, qu'ils nous prouvent donc une bonne fois qu'ils ont quelque influence auprès des protégés du gouvernement.

Il ne faut pas que notre bonne ville de Québec soit la victime de gens qui ont intérêt à nous tenir dans la misère. Le gouvernement fédéral pourrait bien se charger de payer le passage des émigrants entre Québec et Montréal, mais comme cela pourrait exposer le Pacifique à payer les \$1,100,000, ce serait trop lui demander. Nous proposons un moyen terme: Que le Pacifique se charge de les transporter à prix réduit. Que l'on adopte comme base du prix de passage, le montant nécessaire pour payer les frais de réparations de la voie et de construction des éleveurs.

De cette manière, le Pacifique ne courra pas le risque de payer la somme qu'il a promise avec l'intention formelle de s'arranger de manière à ne jamais la donner, mais au moins Québec ne sera pas privée d'un trafic sur lequel elle a le droit de compter.

Montréal bénéficiera aussi du fait que le chemin sera convenablement entretenu.

Le gouvernement fédéral nous doit bien cela, et il n'y aurait pas plus de mal à dépenser quelque argent pour transporter des immigrants aux frais du pays sur une distance de soixante lieues, qu'il n'y en a à payer pour les faire venir ici. Cette question intéresse tout le pays. Elle demande une solution immédiate. Il est temps de savoir si nous construisons des chemins de fer dans le but de permettre aux favoris du gouvernement de spéculer sur notre misère.

Le gouvernement fédéral a ici des propriétés dont la valeur devient nulle du moment que les émigrants ne rendent directement à Montréal. Comme nous, il est intéressé à ce que Québec reste le port de destination des immigrants qu'il attire dans le pays. Avec nous, il doit être prêt à faire des sacrifices pour conserver la valeur de ses propriétés, et plus que nous, il a pour mission spéciale de veiller à ce que le commerce ne soit pas détourné des grandes voies de communications qui ont été construites au prix de tant de sacrifices.

Nous lui suggérons un moyen de nous venir en aide. Si ce moyen ne lui convient pas, qu'il en choisisse un autre, mais les circonstances difficiles que nous traversons lui imposent l'impérieuse obligation de protéger nos intérêts menacés.

Les criminels privilégiés

Le fameux Morrison est toujours au large. Protégé par la coupable sympathie d'une population dépourvue de toute espèce de sens moral, il nargue les autorités depuis bientôt trois mois.

Plusieurs journaux de langue anglaise lui ont fait une réputation de héros. Le *Star* de Montréal a même pris la peine de lui dépecher un représentant qui, après bien des allées et venues, a en l'honneur d'être admis en son auguste présence, ce qui lui a permis d'écrire un panegyrique beaucoup plus flatteur pour le fugitif de la justice que pour les fonctionnaires auxquels incombe le devoir de protéger la société contre les malfaiteurs.

Une dépêche annonçait récemment que le brave Donald, comme certains journaux appellent complaisamment l'assassin, avait eu une entrevue avec le lord McAlusly, son ennemi juré, et qu'il s'était entendu avec lui pour arranger l'affaire. Si cette nouvelle est vraie, le major se serait rendu coupable d'un crime punissable par les lois, que les Anglais nomment *compounding a felony*, mais ceux qui annoncent la chose trouvent cela tout naturel.

Des patrouilles militaires chargées de le défendre se sont organisées à Sherbrooke même, sous les yeux d'un juge, qui trouve à redire contre le fait que les autorités provinciales sont impuissantes à s'emparer du meurtrier, mais qui n'a pas un mot de blâme contre ceux qui menacent de tuer quiconque osera porter la main sur l'assassin.

En quel siècle et dans quel pays vivons-nous? La milice que nous entretenons à grands frais a-t-elle été organisée dans le but de soustraire à la vindicte des lois les malfaiteurs pouvant justifier de leur origine transatlantique? Si les criminels d'origine britannique sont au-dessus des lois pénales, il est temps qu'on le sache.

Rien n'est plus démoralisant que de laisser croire à une partie de la population qu'elle peut tout se permettre et que l'impunité lui est assurée. Le gouvernement fédéral devrait instituer une enquête, et chasser du service militaire les soldats qui déshonorent leur uniforme en participant aux meurtres.

Quant aux autorités provinciales, elles sont impuissantes en présence du fait que les autorités militaires refusent de leur donner l'appui qu'elles sont en droit d'attendre de leur part.

Le mal vient surtout des préjugés malsains qui existent chez bon nombre de nos compatriotes d'origine étrangère, préjugés que le gouvernement fédéral encourage de son mieux, qu'il exploite pour se maintenir au pouvoir, qui nous ont valu les deux révoltes du Nord-Ouest et les meurtres qui en ont été la conséquence.

De véritables hommes d'Etat se mettraient en travers de ces préjugés; des journalistes consciencieux tâcheraient de les combattre par tous les moyens possibles, et feraient comprendre aux protecteurs des meurtriers que leur manière d'agir est tout à fait répréhensible et indigne d'une nation civilisée.

Comment voulez-vous qu'une popula-

tion fanatique cesse de protéger ses malfaiteurs, lorsqu'elle se sent encouragée dans sa révolte contre l'autorité par ceux qu'elle considère à bon droit comme ses chefs naturels?

Les gouvernements ne sont pas seuls responsables de ce regrettable état de choses. Sans doute, ils ont encouru une grave responsabilité en exploitant les antipathies de race, mais s'ils se mettaient résolument à l'œuvre lorsqu'ils agissent d'appliquer la loi avec impartialité, ils feraient disparaître une partie du malaise qu'ils ont créé.

Leur indifférence coupable aggrave encore leur faute, mais ce qu'il faudrait surtout c'est une réforme dans les mœurs. Les gens parmi lesquels se recrutent les protecteurs de Morrison, sont habitués à dire, s'il s'agit d'un accusé d'origine française: Coupable ou non, il faut qu'il meure. Si le meurtrier est d'origine britannique, ils ne manquent pas de dire: Innocent ou non, il faut qu'il échappe à la justice.

Et qu'on ne vienne pas nous taxer d'exagération. Ce sentiment existe à un degré tel qu'il est presque impossible de faire condamner un meurtrier ou un incendiaire que l'élément anglais ou protestant couvre de son égide, surtout si les victimes sont françaises ou catholiques.

On dit que Morrison est passé aux Etats-Unis depuis quelques jours. Ce ne sera pas le premier criminel que le fanatisme anti-canadien aura soustrait au châtiment.

En 1877 un nommé Bartley, de la Beauce, tire un coup de fusil à travers une fenêtre sur un individu qui l'avait dénoncé pour avoir illégalement distillé des alcools. Le dénonciateur fut atteint à la mâchoire et la balle n'a jamais été extraite.

Alors commença une chasse à l'homme qui eut pour résultat l'assassinat du malheureux sergent Doré. Bartley, réfugié dans les bois et appuyé par ses congénères, fusillait sans merci les policiers lancés à sa poursuite. Les agents Joannette et Bulger, les constables Grosseau et Pomerleau et un charretier, furent blessés par cet intéressant personnage que les agents Bulger et Joannette finirent par arrêter dans l'ouest des Etats-Unis.

Ramené à Saint-François de la Beauce, Bartley y subit successivement huit procès sur autant de chefs distincts, et fut acquitté sur chacun des chefs par un jury complaisant. Il vit encore dans ces régions, où il jouit de cette douce quiétude que donne la conscience de pouvoir impunément violer les lois les plus sacrées.

Les incendiaires de l'église d'Okla, qui ne s'étaient pourtant pas cachés pour commettre leur crime, en ont été quittes pour avoir subi divers procès dont ils sont sortis indemnes. En vain les a-t-on traînés de juridiction en juridiction. Partout il s'est trouvé un juré impartial et intelligent pour déclarer qu'ils n'étaient pas coupables.

Nous pourrions multiplier les exemples et prouver que, lorsqu'on ne peut empêcher l'arrestation d'un coupable appartenant à la race prétendue supérieure, on trouve moyen d'empêcher qu'il ne soit condamné.

Ce qu'il y a de plus aggravant, c'est que cette protection coupable est accordée aux criminels, grâce à la coupable complicité de ceux qui devraient être les premiers à prêter main-forte aux autorités.

Ces illégalités ont pour mobile, non pas tant la sympathie que l'on a pour les criminels, que l'antipathie que l'on éprouve envers ceux qui représentent l'autorité.

Il est heureux pour Morrison qu'il ait commis son crime dans une province française. N'eût été le déair de faire acte d'insubordination envers un pouvoir dont les fonctions sont exercées en grande partie par l'élément français, personne n'aurait songé à s'organiser en gardes du corps de ce vulgaire assassin.

Les Canadiens Français n'entendent pas le sentiment national de cette manière, et nous défions qui que ce soit de nous citer un seul cas où un coupable d'origine française ait été protégé par ses compatriotes contre les agents de l'autorité.

Nous ne nous en plaignons pas, nous nous en réjouissons. Nous nous sentons profondément humiliés si un criminel réclamait l'impunité en s'appuyant sur son titre de Canadiens-Français. En cela, comme sous bien d'autres rapports, ceux qui nous traitent dédaigneusement de race inférieure n'éprouveraient pas le moindre inconvenient à nous imiter, et il serait à désirer que ceux qui ont pour mission de les délaier, leur fissent comprendre une bonne fois qu'il est de leur devoir de respecter les lois du pays.

DERNIERES DEPECHEES

JUSQU'À 11 HRS. A. M.

UN DESASTRE

Inondations entre Genève et Lyon.—Plusieurs victimes

Genève, 3 octobre. — Le Rhône est sorti de ses rives et le trafic des chemins de fer est interrompu entre Genève et Lyon. Les voies ferrées sont submergées sur des milles de longueur. La ville de l'Arme est inondée. Plusieurs personnes se sont noyées à Seyd, en France. Les digues à l'Arme sont rompues et les plaines ont été converties en lacs immenses.

Le fonds Parnell

Londres, 3 octobre. — Le fonds Parnell a déjà atteint le chiffre de \$29,000.

Steamer en retard

Londres, 3 octobre. — Le steamer *State of Georgia*, de la ligne *State*, capitaine Moodie, qui est parti de New-York le 20 septembre, pour Glasgow, n'est pas encore arrivé à destination. Ce retard cause beaucoup d'inquiétude.

Guillaume à Vienne

Vienne, 3.—L'empereur Guillaume est arrivé en cette ville ce matin. Il a été reçu à la gare du chemin de fer par l'empereur François-Joseph, les princes royaux et grand nombre de dignitaires. Une foule immense que cet événement avait

attiré, acclama chaleureusement les empereurs et les personnages qui les escortaient.

On a donné ce soir, au palais impérial, un banquet à l'empereur Guillaume II, l'empereur François-Joseph d'Autriche, l'impératrice Elizabeth, le prince Rodolphe, héritier de la couronne, l'archiduchesse Stéphanie, l'ambassadeur allemand et plusieurs hauts dignitaires y étaient présents.

L'ASSASSIN DE WHITECHAPEL

Un étudiant et medecine
Londres, 3.—M. Forbes, le fameux correspondant militaire, écrit au *Daily News* disant qu'il croit que l'auteur des assassinats de Whitechapel est un étudiant en médecine atteint de folie.

Londres, 3.—Il n'y a pas d'autres arrestations de faites à propos des assassinats de Whitechapel. La police n'a découvert aucune piste.

Les lapins

Sydney, N. G. S. 3.—La méthode recommandée par M. Pasteur pour extirper les lapins a été essayée sur une île dans le havre. Cette méthode a donné plein succès.

LA TRAGEDIE DE TORIQUE

Deliberations de jury

Pesth, N.B., 3.—A 9^h hier matin, le juge Wetmore commença son adresse aux jurés dans l'affaire du meurtre de Mad Homes, sur la rivière Tobique, par deux colons nommés Philippine et Trif-ton.

Le juge a dit entre autres choses: "Les faits de ce procès n'indiquent pas une espèce de barbarie et de cruauté dont on n'a jamais entendu parler avant aujourd'hui. De fait, l'histoire de toute cette affaire, si elle était écrite par le public, serait regardée comme un récit d'imagination du commencement à la fin. Dans ces circonstances, un verdict de meurtre doit être rendu contre les prisonniers.

Le juge a terminé son adresse à 11.30 A dix heures du soir, les jurés n'avaient pas encore rapporté de verdict. A 5 p.m. ils demandèrent le juge et on croyait qu'ils s'accorderaient mais le juge avait attendu une heure sans que les jurés rentrent en cour, s'en alla, disant au constable ayant la charge du jury, que si on ne le demandait, il serait prêt à répondre à l'appel des jurés.

On croit que le jury ne s'accordera pas pour un verdict de meurtre, mais pour un de suicide.

Vaisseaux de guerre

Halifax, 3 octobre. — La canonnière *Ready* est arrivée de Port-au-Prince, via Princeton, Mass., où elle avait fait escale pour prendre du charbon.

En route, elle a débarqué deux hommes à la Jamaïque et qui étaient atteints de la fièvre jaune, mais l'officier médical de la santé a donné au capitaine de ce vaisseau un billet de santé, à son arrivée ici.

Le vaisseau de Sa Majesté le *Fraser*, 4 canons, quitta la Jamaïque pour Halifax en même temps que le *Ready* et on n'en a pas entendu parler depuis. On a des craintes sur son sort et on dit que des vaisseaux de guerre seront envoyés de ce port à sa recherche.

Incendies

Halifax, 3 octobre. — Hier matin un grand incendie a consumé 4 établissements de commerce de Joseph Fader et Cie, Bouchers, Humbley et fils, approvisionneurs, et la fabrique de balais de Thomson. Les pertes sont d'environ \$20,000 et les assurances de \$8,500.

Altona, Pen., 3 octobre. — Hier les moulins à blanchir le bois de Booth et Leas et John C. Kline ont été consumés. Les pertes ont été de \$35,000. Cet incendie met 400 hommes sans ouvrage.

TEMPETE SUR LES LACS

Naufrages

Chicago, 3 octobre. — Des dépêches reçues avant-hier, des lacs Michigan et Supérieure annoncent qu'une furieuse tempête de vent y a sévi et que les navires qui ne se trouvaient pas dans les ports de refuges ont eu rude besogne. Il n'est arrivé depuis dimanche aucun navire des lacs.

Le steamer à passagers, le *Cuba*, parti de Montréal dimanche matin, n'est pas encore arrivé; on le croit à l'abri quelque part en deça de Manitou.

Tous les navires qui sont partis d'ici avant-hier ont dû revenir tant la mer était orageuse.

Une dépêche de Duluth dit: "Nous avons reçu la nouvelle en cette ville que la goélette *Brandon* est perdue, que la *Jennie* est à la dérive et que la *Regina* est remplie d'eau et désespérée. Le remorqueur *Walker* a eu beaucoup à essayer lors de la dernière tempête.

La compagnie de transport de Montréal a reçu avis que les faits que nous venons de déclarer sont confirmés.

La dépêche dit: "Le remorqueur *Walker* a essayé lundi soir la tempête sur le lac Supérieur.

Le remorqueur avait à sa suite les trois goélettes que nous venons de nommer. Elles se rendaient de Kingston à Duluth, et étaient chargées de rails d'acier pour le chemin de fer de la Rivière Rouge.

Lorsque le *Brandon* se brisa la *Jennie* partie à la dérive; et cependant les deux équipages ont été sauvés. La *Regina* est arrivée sagement à Duluth.

Le remorqueur *Walker* est parti depuis pour aller à la recherche de la *Jennie*, mais n'en avait pas entendu parler hier encore.

Bulletin Maritime

3 octobre.

Steamers arrivés aux ports étrangers

Steamers	Arrivés à	Venant de
Cynthia	Québec	Barrow
Rheinland	New-York	Anvers
State of Indiana	"	Glasgow

Le steamer *Sardinian*, est arrivé hier de Montréal, à 4.30 h. p. m., et est parti ce matin pour Liverpool.

Le steamer *Oregon*, sera le prochain paquebot qui visitera notre port.

La barque *Jupiter*, sera placée dans le gril demain, pour subir des réparations.

Le steamer *Prince Patrick*, est parti pour la mer aujourd'hui, remorqué jusqu'à la Traversée par le *William*.

Le remorqueur *Angleson*, est arrivé de Chambly hier soir avec quatre barges chargées de charbon.

La barque *Lyna*, venant de Troon, et *Léonidas*, de Sunderland, sont arrivées hier dans notre port à la remorque du *Danulless*.

Les barques *Louise* et *Hugin*, montent le fleuve.

Le steamer *Dacona*, de la ligne *Thomson*, venant des ports de la Méditerranée, avec une cargaison de vins et de fruits, arrivera dans notre port aujourd'hui.

La barque *Louise*, capitaine Christo-

phersen, venant de Troon, est rapportée montant dans le fleuve avec une partie de ses défenses emportées durant une tempête en mer.

Depuis l'ouverture de la navigation, 1424 vapeurs de marchés et goélettes sont arrivés des paroisies environnantes et 58 navires ont été licenciés pour la navigation de cabotage dans la province.

Le navire *Norwood*, capt. Clavens, parti de notre port pour Greenock, y est arrivé le 30 septembre.

Le remorqueur *Florence* est arrivé dans notre port, venant de Gaspé, hier, avec une cargaison de matériel de la barque naufragée *Isabella Blyth*.

La barque *Prince Charlie* entre ce matin dans le bassin Louise pour commencer à prendre une cargaison.

Le remorqueur *Beaver* est arrivé de Montréal hier soir, avec une bouée de goélettes.

Le navire *Reciprocity* est entré dans le bassin Louise hier soir, pour y décharger sa cargaison de sel.

Le prochain paquebot-poste océanique qui doit nous arriver est le *Poly-nesian*, capt. Wylie, de la

Dernière Edition

5 HRS. P. M.

La fièvre typhoïde sévit avec rigueur à London, Ontario. Sept ou huit nouveaux cas se sont déclarés cette semaine.

La convention réformiste à Lanark, a refusé d'accepter la résignation de M. W. G. Caldwell et a accepté la candidature du parti.

Deux caporaux de l'armée française ont été arrêtés pour avoir offert au gouvernement italien des fusils et des cartouches Lebel.

Quand le *Monde* parle comme il le fait de M. Menard, il donne au public l'exemple d'un journal qui ne sait pas ce qu'il dit.

A la chambre basse de la diète hongroise les députés allemands ont protesté contre l'interdiction du déploiement des couleurs allemandes à l'occasion de la visite de l'empereur.

Un capitaine du génie a été arrêté à Portsmouth pour avoir montré à un Américain certaines parties des forts Spithead, où le public ne doit pas être admis.

Nous avons le plaisir d'annoncer que M. l'échevin J. E. Hétu de Trois-Rivières a été nommé maire de cette ville en remplacement de M. Mailhot nommé juge.

Le Révd. Dr Taylor, le distingué évêque africain, croit que Henri M. Stanley s'est avancé très loin dans l'intérieur de la contrée et qu'on n'entendra pas parler de lui pour un an ou deux.

On dit que les perquisitions opérées au domicile du professeur Geffcken à Hambourg ont fait découvrir des lettres de M. Gladstone, du docteur Mackenzie et de plusieurs Français en vue.

Le président a répondu qu'il approuvait cette interdiction et que si le peuple désirait honorer l'empereur Guillaume, il devait déployer des drapeaux représentant des réalités politiques et non des couleurs n'exprimant que des aspirations nationales qui ne se réalisent jamais.

Il est probable que la coupe du bois, sur le haut de l'Ottawa, l'hiver prochain, sera plus importante qu'elle ne l'a été depuis plusieurs années. On annonce de Mattawa que déjà plus de 7,000 bûches sont passés à cet endroit en route pour les chantiers sur le haut de l'Ottawa.

La séance d'ouverture du congrès américain a eu lieu à Berlin. En souhaitant la bienvenue aux délégués, M. Gossler, ministre de l'instruction publique, a dit qu'il espérait que le congrès parviendrait à découvrir le point de départ des migrations de la race humaine et les rapports entre les peuples des pays jeunes et des pays vieux.

Le *Parisien*, parti de Liverpool, il y a quatre jours, s'est échoué à Yamachiche. Il y a quatre jours qu'il est parti de Québec et il n'est arrivé à Montréal qu'hier soir. Les passagers qui sont débarqués dimanche à Québec sont tous rendus à leur destination à Chicago et ailleurs. Les autres sont en retard de quatre jours. Ceci démontre clairement les inconvénients qui résulteraient de la décision qui vient d'être prise par les compagnies de vapeurs océaniques, de transporter les émigrants directement à Montréal à bord des steamers.

AUDY

Son départ de Québec

Le lien de sa retraite

Tout le monde se rappelle encore la disparition subite de F. X. Audy, le comptable de la Banque Nationale, qui était devenu introuvable, avec une somme assez ronde appartenant à la Banque. Toutes les recherches faites pour le trouver n'avaient abouti à rien et, pendant un temps, on le crut, soit suicidé, soit rendu aux États-Unis. Il n'en était rien cependant. Audy est demeuré en ville tout le temps, caché dans un endroit inconnu à tous, excepté aux membres de sa famille. Il a été même, parait-il, dangereusement malade et a craché le sang de manière à inspirer les plus grandes inquiétudes. Finalement il a recouvré la santé et il est définitivement parti pour les États-Unis lundi dernier après avoir déposé tous les liens de police.

Voici, d'après les renseignements que notre reporter a pu se procurer, le moyen dont il s'est servi. Il serait entendu pendant qu'il était ici avec une personne de sa connaissance à Chicago et il aurait fait adresser de cet endroit plusieurs lettres à Québec dans lesquelles il était annoncé qu'Audy était rendu à Chicago. Si nous sommes bien informés, le Dr Larue de cette ville aurait reçu une de ces lettres. De cette manière la rumeur se répandit qu'il était rendu à Chicago et les recherches pour le trouver cessèrent à peu près complètement — ce qui lui a permis de partir de Québec sans que l'on ait pu en avoir la moindre nouvelle.

Lundi dernier, on engagea une voiture dans laquelle entra Audy pendant que l'attention du charretier était détournée. Il s'y blottit entre les deux sièges et on le recouvrit de peaux de cariole. Peu après, deux de ses parents et un ami, à leur tour montés dans la voiture, s'y seraient installés ayant le fugitif à leurs pieds et de manière à dissimuler complètement sa présence. On descendit ainsi à la Basse-Ville au quai de la traversée, vers 7 heures du soir, et on fit traverser la voiture sur le bateau sans faire débarquer les personnes qui s'y trouvaient. Un homme de police qui se trouvait sur le pont n'osa même à embarquer la voiture sans se douter qu'il prêtait la main, à la fuite du fameux comptable.

Rendu de l'autre côté, la voiture prit la direction de St-Henri où un cheval et une voiture conduite par un *canis* s'attendaient l'arrivée du fugitif. Là encore

tout se passa très habilement : l'échange de voitures se fit, la première revint à Québec et l'autre important Audy prit la route de la frontière du Maine qu'elle doit avoir atteinte maintenant depuis hier au moins. Ainsi, Audy se trouve aujourd'hui sur le territoire étranger et le secret n'en est plus un. C'est ce qui a permis à un de nos reporters de recueillir ce matin de diverses personnes les détails que nous donnons plus haut.

Madame Audy n'est pas partie avec son mari ; elle reste à Québec avec ses enfants et la famille va lui fournir \$50 par mois pour vivre. Quant à Audy lui-même, on sait qu'il ne lui est rien resté de son détournement à la Banque en le laissant, sa famille lui a remis \$75 pour lui permettre de se rendre à Chicago. On lui a fait comprendre, parait-il, qu'il n'avait plus rien à espérer et qu'il devait une fois rendus à Chicago, pourvoir à sa subsistance. Il parait qu'il va pouvoir se placer comme teneur de livres — c'est du moins ce qu'il espérait en partant.

Une personne qui prétend l'avoir vu ici assure qu'Audy est bien changé et bien amaigri. Il peut se vanter de l'avoir échappé belle.

DERNIERES DEPECHEES

JUSQU'A 4 HRS. P. M.

L'immigration en France

GUILLAUME A MUNICH

A PROPOS DU JOURNAL DE FREDERIC

Paris, 4 octobre. — Par suite de l'augmentation de l'immigration en France, le président Carnot a signé un décret réglant les conditions de séjour des étrangers établis ou qui sont sur le point de s'établir en France. Le décret impose aux immigrants l'obligation de fournir une déclaration accompagnée de documents prouvant leur identité. Les déclarations doivent être de telle nature qu'elles ne puissent provoquer des protestations fondées sur les engagements auxquels la France est liée par des conventions et cela d'autant plus qu'aucun nouvel impôt ne sera prélevé. Les nouveaux règlements ne s'appliqueront pas aux personnes venant en France pour affaires ou pour leur plaisir.

Les nouveaux venus ayant l'intention de résider en France devront, dans un délai de quinze jours, déclarer au maire leur nom, ceux de leur père et mère, leur nationalité, le lieu et la date de leur naissance, leur dernière résidence, les noms de leur femme et enfants, leur âge et leur nationalité, et produire des répondants attestant la véracité de leurs déclarations.

En cas de changement de domicile, il sera nécessaire de faire au maire une nouvelle déclaration indiquant l'endroit où la nouvelle résidence est située. Les personnes qui résident actuellement en France auront un mois pour se conformer au décret.

Pointe d'information à ces règlements sera possible d'une amende sans compter le droit du gouvernement d'expulser le délinquant du pays.

Choses d'Allemagne

Munich, 4. — Un banquet a été donné au palais en l'honneur de l'empereur Guillaume. Le prince régent a porté un toast à l'empereur et a répondu en disant : « Comme en 1870, la maison royale de Bavière et ses sujets ont donné une puissante impulsion à l'unité allemande. Le régent Luitpold a été le premier, après mon avènement au trône, à alléger les soucis que me causaient quelques affaires difficiles. »

Il est nécessaire que les peuples de l'Allemagne et que leurs princes restent fidèlement unis. En terminant l'empereur a promis de maintenir fermement l'alliance amicale des Hohenzollern avec le régent et la maison de Bavière en soutenant de la magnifique réception qui lui a été faite.

Après le banquet, le régent, les princes de la maison royale et les officiers de la garnison ont accompagné l'empereur à la gare. Au moment de monter en wagon l'empereur a embrassé plusieurs fois le prince régent et le train est parti pour Vienne au milieu des acclamations de la foule et des salves d'artillerie.

L'empereur Guillaume arrivera à Vienne dimanche matin à neuf heures. L'empereur François-Joseph, le prince héritier Rodolphe et plusieurs archiducs l'attendront à la gare.

On dit que le comte de M. Decrais, ambassadeur de France à Vienne, a été prolongé de trois semaines. Londres, 7 octobre. — L'arrestation du professeur Geffcken à Hambourg a causé parmi les nombreux amis du défunt monarque un sentiment mêlé d'indignation et de gaieté ; d'indignation, à cause de l'acte arbitraire des autorités et de gaieté, parce que tout le monde sait que le gouvernement devrait chercher plus près de lui le coupable si son désir de le punir était sincère.

On ignore pas dans les cercles officiels que la personne qui a communiqué les extraits du journal de Frédéric approche de près l'impératrice douairière Victoria et que vouloir la molester serait attirer sur les deux têtes que coiffe le même bonnet un déluge d'indignation et de mépris.

L'attitude de Bismarck et de Guillaume dans cette affaire les a abaissés beaucoup dans l'estime publique. Ils feraient mieux d'avouer, en étouffant l'incident, qu'ils ont été joués par une femme habile qui veut défendre son mari contre les machinations d'un fils ingrat et d'un politicien égoïste.

On refuse de mettre en liberté sous caution le professeur Geffcken. Ses lettres sont retenues à la poste de Hambourg.

Berlin, 2 octobre. — L'impératrice douairière Victoria, qui est actuellement à Kiel avec le prince Henri, partira pour l'Angleterre samedi prochain. La Gazette de l'Allemagne du Nord est très satisfaite de l'accueil qui a été fait à Munich à l'empereur Guillaume. Elle dit que cela prouve combien les institutions de l'empire allemand, fondé en 1870, sont enracinées dans le cœur du peuple.

La Gazette de Cologne dit : « Si l'empereur Frédéric a réellement donné des copies de son journal, il est difficile de ne pas penser que le désir de révéler à la postérité l'œuvre qu'il croyait devoir accomplir a été plus fort que ses obligations envers son fils, sa dynastie et la patrie. »

Le docteur Ludwig Hahn, le chef du bureau de la presse et le compilateur d'une histoire de la vie et des œuvres du prince de Bismarck, vient de mourir. M. Kraecker, l'un des principaux membres du parti socialiste au reichstag, est mort à Berlin.

L'alliance austro-allemande Vienne, 4 octobre. — Le journal officiel *Abendpost* dit : « La réception qui sera faite ici à l'empereur Guillaume prouvera que le peuple comprend bien maintenant la nature de l'alliance. Aujourd'hui, personne n'ignore son caractère inoffensif. L'alliance n'a d'autre but que de

le maintien de la paix et elle a pour devise : « Aucune provocation, défense de soi-même. »

Le steamer "Duke"

Vancouver C. A. 4 octobre. — Le steamer *Duke of Westminster* est parti ce matin pour Frisco ayant à son bord un grand nombre de chinois et un équipage général.

Nouvelles Locales

Personnel

Le Rév. M. Maguire est en visite chez son frère, le chapelain du Couvent de Bellevue.

Avs

Les membres de la congrégation de la Haute-Ville, sont priés de se réunir, ce soir, à 7 1/2 heures, à la demeure mortuaire de Sœur Onésime St-Amant, 45 rue Richelieu, faubourg St-Jean, pour y réciter l'office.

Changements d'heures

Nous attirons l'attention de nos lecteurs sur les changements d'heures qui ont lieu, la compagnie de traversée de « St-Romuald », « Silvery », vapeur « Lévis », et de l'« Isle d'Orléans », vapeur « Orléans ».

A la voile

Demain aura lieu la dernière course de la saison, nous l'avons déjà dit, mais aujourd'hui nous regrettons d'avoir à ajouter que les propriétaires des yachts *Hirondelle*, *Guinevere* et *Murid* se trouvent dans l'impossibilité de prendre part à cette course, leurs yachts ayant été mis en hivernement. On nous dit que les propriétaires de ces yachts étaient sous l'impression que la course de demain serait remise à l'été prochain.

Il y a eu avant-hier midi réunion formant le comité des courses. Il a été décidé que la coupe offerte par Son Honneur le lieutenant gouverneur serait comme prix de concours aux yachts, petits ou grands, qui prendront part à la course.

Les yachts dont les noms suivent sont entrés :

PREMIERE CLASSE

Le *Bernadette* de M. Landry, le *Curlew* de M. Ritchie, et le *Judith* de M. Morgan.

SECONDE CLASSE

Le *Montaigne*, de MM. Potvin et Morin, l'*Irlande* de M. Hetherington, l'*Enid* de M. Peters, l'*Idolante* de M. Green, et le *Ripple* de M. Smith.

Nouveaux yachts

Deux yachtsmen bien connus à Québec ont décidé de faire construire durant l'hiver deux grands yachts. Un d'eux ne jarguera pas moins de soixante tonnes. Déjà les modèles sont arrivés de Boston où ils ont été préparés par un constructeur qui jouit d'une réputation des plus enviables.

Service anniversaire

Le service anniversaire de M. le chanoine Ls. Desjardins en son vivant curé du Bic, sera chanté en cette paroisse mercredi le 10 octobre courant. Parents, confrères et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

Le "Parisien" à la cote

Depuis longtemps on signale les difficultés que les pilotes des grands transatlantiques ont à surmonter afin de conduire ces vaisseaux jusque dans le port de Montréal. Un nouvel exemple. Le steamer *Parisien*, de la ligne Allan, parti de Liverpool depuis quatorze jours ne s'est rendu à Montréal qu'hier soir, y qu'il s'est échoué sur la batture de Yamachiche, comté de Maskinongé. En conséquence, on a eu une difficulté entre Québec et Montréal les passagers du *Parisien* qui étaient débarqués à Québec et qui ont pris le Pacifique Canadien en route pour l'ouest, étaient rendus à Chicago tandis que ceux qui étaient restés à bord arrivaient à peine à Montréal. Pourtant eux aussi étaient en route pour l'ouest. Il nous semble que ce fait est assez significatif et qu'il devrait désiller les yeux de ceux qui croient, ou qui plutôt semblent croire, que Québec n'est pas le port par excellence du St-Laurent.

Un cheval à l'eau

Mardi dernier M. Joseph Boivin, cultivateur de l'Ancienne Lorette et qui s'occupe surtout de plantation d'arbres, s'est rendu à St-Laurent, île d'Orléans, afin de planter une vingtaine de jeunes érables sur la propriété de M. Ferdinand Delisle. Rendu au quai, M. Boivin fut malchanceux, car en voulant faire débarquer son cheval ce dernier tomba à l'eau et ce ne fut qu'au prix de beaucoup de travail qu'on a réussi à retirer l'animal de l'eau. Malheureusement pour le propriétaire, le cheval a eu le nez cassé et le golfe St-Laurent et Québec.

Si cet accident lui est arrivé entre Québec et Montréal il est probable qu'il aurait fait tout comme le *Parisien*, c'est-à-dire qu'il aurait pu prendre fond et se rendre tranquillement à terre.

Admis à caution

Hier, les juges de la Cour d'Appel ont accordé l'émission du bref d'*habeas corpus* demandé par le nommé Griffin, accusé d'assaut grave.

Rectification

Dans notre première édition nous racontions l'accident dont a été victime le jeune Polchât, à la gare de l'Intercolonial, à Lévis. Nous devons faire une petite rectification et dire que ce n'est pas à la demande d'un serf-frein que le jeune homme a fait le découplage d'un char.

Cour de police

Ce matin un M. Parent, de Beauport, a été traduit en cour de police sous accusation d'assaut. Il a plaidé non coupable et son procès a été fixé au neuf courant.

L'action intentée contre M.C.A. Ruel, de Lévis, que sir Sparrow accusait d'avoir vendu du tabac non estampillé, a été renvoyée ce matin. Pas de preuves.

Commercial

Il était rumeur ce matin, dans les cercles généralement bien informés, que l'offre faite par M. Blais, de la maison Blais et Emond dont nous avons annoncé la faillite, sera acceptée par les créanciers. Un de ces derniers nous disait ce matin qu'il considérait que ce serait injuste de refuser l'offre de M. Blais vu que ce dernier, qui est en affaires depuis plus de vingt années a toujours payé rubis sur l'ongle.

M. James G. Ross

Un des principaux employés de la maison de commerce à la tête de laquelle était le regretté M. J. G. Ross, nous disait ce matin que d'après l'examen des

livres de la maison, M. Ross a dû laisser une fortune d'à-peu-près sept millions et demi. On nous disait aussi que le défunt avait fait un testament qu'il aurait déposé entre les mains du Révérend M. Clark qui demeure rue d'Anteuil. Si ce document existe il sera ouvert cet après-midi, de suite après les funérailles du défunt.

Feu le sénateur Ross

Toutes les locomotives sur la ligne du chemin de fer du Lac St-Jean sont drapées de noir à la mémoire de feu le sénateur Ross qui était le président de ce chemin de fer.

Tous les employés ont assisté cette après-midi à ses funérailles.

Contrats de la Corporation

A une assemblée du comité des chemins tenue hier soir, il a été décidé de recommander au conseil d'accepter la soumission de M. Gaspard Rochette, pour le bois de chauffage à \$4.94 la corde.

La soumission de MM. Lawrence et Broome est de \$4.94.

Pour le charbon Scranton, soumission de MM. Gignas et Cie \$5.50 par tonne, et pour le charbon de la M. G. M. Webster et Cie, \$5.50.

Le comité recommande aussi la soumission de M. William Lee, pour les habillements des hommes de la brigade, et celle de MM. Andrews pour les pelles.

Accident

Un ouvrier canadien employé à murer le roc sur la rue St-Patrice, près du marché Montcalm, se tenant trop près du rocher au moment de l'explosion d'une mine, a reçu sur la tête une pierre qui heureusement ne l'a pas grièvement blessé.

Arrestation

Un jeune homme employé dans un bureau à Montréal a pris hier matin la poudre d'escampette, emportant avec lui une somme de \$135. Aussitôt on télégraphia à Québec, et hier soir le voleur a été arrêté par le détective Walsh, mais il n'avait plus d'argent en sa possession.

Club de croquet Jacques-Cartier

Mardi 3 oct. Gagnant : J. Devarenne, T. Lamontagne, A. Plante, J. Simard et O. Vermet.

Joueront ce soir, jeudi le 4 octobre : MM. E. Pouliot et A. Bontet.

" T. Lamontagne et X. Lachance. " J. Lavigne et A. Paradis. " C. Paradis et L. Tanguay. " J. Samson et J. Dion. " O. Jacques et A. Plante. E. L. S.

Chambre des Notaires

La chambre des notaires de la province de Québec s'est assemblée hier matin, dans une des salles du Cabinet de Lecture Publique à Montréal. Cette assemblée est la première session du 7e triennat de la chambre des notaires.

Les élections annuelles de la chambre ont donné le résultat suivant : L'hon. C. A. Gagnon, secrétaire provincial, réélu président ; M. J. L. Coutlée, de Montréal, vice-président ; MM. Perreault, de Montréal, et Desloges, de Québec, réélus secrétaires ; M. Martin, réélu trésorier ; M. L. Sirois, réélu syndic.

Voici les noms des membres de la chambre envoyés par chaque district : Districts d'Arthabaska, M. Girouard, J. E.

Beauce, D. E. Larue. Beauharnois, E. H. Bisson. Bedford, J. R. Tarte. Chicoutimi, P. C. Beauchêne. Gaspe et Saguenay, Dumais. Iberville, J. B. H. Beauregard, O. N. E. Boucher.

Joliette, Adolphe Magnan, Joseph Simon Rivest. Kamouraska, Hon. C. A. E. Gagnon, L. N. Gauvreau.

Montmagny, Hubert Hébert. Montréal, H. Brodie, J. L. Coutlée, C. E. Leclerc, L. G. Hétu, D. E. Papineau, W. H. de McMarler, H. A. A. Brault, E. A. Beaudry, A. Phaneuf.

Ottawa, N. N. Roby. Québec, V. W. Larue, L. P. Sirois, Cyrille Tessier, Joseph Edouard Doly, E. C. Morin, J. C. Macneil, J. A. Charlebois, J. E. Roy, E. A. Panet.

Richelieu, W. H. Chapdelaine, V. T. Gladu. Rimouski, J. E. L'Arrivée.

Saint-François, J. A. Archambault. Saint-Hyacinthe, M. E. Bernier, Emery Lafontaine, Félix Fontaine.

Trois-Rivières, L. E. Galipeault, L. A. Lord, J. A. Poirier, A. L. Hubert.

Cinq étudiants se présentent aux examens de pratique du notariat et dix-sept candidats aux examens pour admission à l'étude. Les examens sont commencés.

Tue par un constable

A huit heures mardi soir, M. Isaac Jackson, constable, de Miramichi, avait opéré l'arrestation d'un M. O'Brien, de Barnaby River, quand le frère de ce dernier, nommé John, s'interposa avec le constable, et le tua d'un coup de pistolet. Le médecin et le coroner furent appelés immédiatement.

Gare les tomates en conserve

Les personnes friandes de tomates en conserve n'auront pas un goût agnié pour ce fruit en apprenant le rapport donné par M. Radford, inspecteur hygiénique, d'une visite qu'il a faite, avec le sergent Morin, à la factorie de John Windsor & Cie, 55 rue Logan, Montréal.

Il appert que les messieurs John Windsor & Cie, qui ont à la Nouvelle-Ecosse un grand établissement pour mettre le homard en conserve se rendent à Montréal tous les étés et y font de grosses affaires dans la mise des tomates en conserve.

M. Radford décrit la factorie, où environ 200 personnes sont employées, comme étant d'une saleté indescriptible, et émanant des odeurs aussi fortes que dans une étable à cochons malpropre. Plusieurs des tomates qu'on faisait bouillir étaient pourries et tout à fait hors d'état de servir d'aliment. Il a constaté que les débris des tomates étaient charroyés par un garçon, à qui on payait tout le voyage et que quelques-uns de ces débris étaient vendus à des fabricants d'extrait de tomates (catuphu).

Nouvelles des Cantons de l'Est

Beaucoup de cultivateurs de N.-D. de Stanbridge, se plaignent que les patates pourrissent et qu'ils ont beaucoup de difficultés à les récolter, car le sol est détrempé à ce point, en bien des endroits que ce n'est qu'une boue dans laquelle il leur faut aller chercher les pommes de terre.

Le nouveau règlement adopté par notre conseil de ville de Farnham pour accorder un bonus de \$20,000 à la Compagnie du Pacifique Canadien, pour le maintien de ses usines, a été soumis aux propriétaires, au commencement de la semaine et voté cette fois à une grande majorité. C'est \$20,000 de plus à ajouter aux

grands sacrifices que nous avons déjà faits pour le Sud-Est et dont la compagnie du Pacifique profite sans avoir l'air de s'en douter. Nous leur avions déjà donné 50 acres de terre, \$100,000 en argent, une exemption de taxe pendant 20 ans, qui équivalait à \$18,000.

Le magasin de Hill et Foster, épiciers et boulangers à Waterloo, a été enfoncé par des voleurs durant la nuit de jeudi à vendredi. Ils ont fait sauter le coffret-fort avec de la poudre, mais ils ont dû se contenter de quelques piastres qui y étaient contenues. On n'a pu découvrir encore aucune trace des voleurs.

Une compensation

C'est une vraie disette, voilà les denrées et tout les vivres en général, rendus à un prix qui ne laisse pas d'effrayer le pauvre ouvrier pour la saison d'hiver. Le pain, cet aliment dont on ne peut se passer, monte chaque semaine d'une manière alarmante et menace de se rendre à 25c et peut-être plus. Il faut absolument un contre-poids à cette hausse pour permettre à l'ouvrier de manger et se vêtir, sans trop souffrir de la disette. C'est pourquoi Myrand et Pouliot ne pensent qu'à bien être de leurs clients ont résolu de réduire leurs marchandises en proportion double de la hausse des vivres, de cette manière chacun pourra passer l'hiver sans s'appauvrir autrement de la crise.

Ainsi, cette semaine ils offrent un grand lot de froques et caleçons tout laine Gris ou Rose pour 45c aussi un lot de tweed valant 70c pour 35c, sans vouloir parler des draps à par-dessus qui sont vendus un tiers meilleur marché que leur valeur, et des habillements complets tout laine pour \$4.50, etc., etc.

A chacun de se le dire et d'en profiter en allant chez Myrand et Pouliot. E. J.

Le prix du pain

Nous paierons le pain très cher, cet hiver, lecteurs ; prenez vos précautions en conséquence. La récolte de blé a manqué dans presque tous les pays du monde ; notre Nord-Ouest, qui, d'après les apparences, devait produire cette année de 15 à 18 millions de minots de blé, en donnera à peine 8 millions, dont la moitié peut-être, endommagée par la gelée, ne donnera que de mauvaise farine.

Le Haut-Canada a récolté environ 16 millions de minots ; la récolte de blé de la province de Québec et des provinces Maritimes est si peu de chose qu'on pourrait la négliger ; mais enfin évaluons à 1,500,000 minots.

Nous avons donc :

Récolte du Manitoba 8,000,000 minots
" d'Ontario 10,000,000 "
" des autres provinces 1,500,000 "
Total 25,500,000 "

Déduisons 10 p. c. pour la semence de l'année prochaine 2,550,000 "

Il restera pour la consommation 22,950,000 "

On calcule que chaque habitant du pays consomme par année la valeur de 53 minots de blé, ce qui, pour une population de 5,000,000 d'habitants, donne une consommation totale de 267,500,000 minots.

Or nous n'avons de disponible que 22,950,000 minots

Déficit 4,550,000 "

Nous aurons donc à importer des États-Unis, en chiffres ronds, 5,000,000 de minots de blé.

Et cette quantité sera très probablement déclassée, car une autre denrée qui entre largement dans la consommation, la pomme de terre, va être aussi rare et très chère.

En juillet, nous payions le pain de 16 à 18 cts par 6 livres, lorsque la farine était à \$4.50 le quart ; avec le prix actuel de la farine, lorsque les boulangers auront épuisé leur stock, il faudra, pour que le prix du pain ait augmenté en proportion, qu'on nous le fasse payer de 23 à 25 cts, si la farine monte à \$7.50 comme on le prétend, le prix du pain monterait aux chiffres de 27 à 30 cts par 6 livres.

Espérons que notre population ouvrière aura assez d'occupation cet hiver pour pouvoir supporter cette augmentation dans le pain et, dans tous les cas, préparons-nous à soulager la misère qui pourrait se présenter.

On demande des agents

S'adresser à J. H. E. Plamondon, 25 rue du Pont. 27 septembre — e. et j. ms.

AVIS AUX MERES

Pour les enfants cruels il n'y a pas de sirop pour égaler Rob Bonum. C'est vraiment magnifique, deux gouttes pour un nouveau-né, quinze gouttes pour un enfant d'un an leur font oublier leurs douleurs, leurs coliques, leur mal de genou et les laissent dormir tranquillement. En vente partout.

Il y a une infinité de cors, le Columbian Anti-corn les fera disparaître en peu de temps, demandez-le à votre pharmacien 15 cts la bouteille, en vente en gros et en détail chez le Dr. Ed. Morin Rue St-Jean.

Quelques gouttes de Rob Bonum, procurent le plus doux repos à un enfant cruel, ou en dentition, et fait oublier toute souffrance. En vente partout.

Découverte d'une préparation infallible pour les hémorrhoides, demandez à votre pharmacien l'onguent Eureka 25 cts.

Huitres ! Huitres !

EN CROS ET EN DETAIL.